	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-171

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2023-171</i>

RER Métropolitain - Mise à jour de la feuille de route - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En novembre 2021, et du fait de l'intérêt du projet de RER Métropolitain pour les habitants du territoire girondin, le Département de la Gironde a décidé de participer activement à l'aboutissement de ce projet partenarial, en apportant une contribution financière de 170M€ et en proposant son appui dans les instances de pilotage. L'évolution en termes de partenariat, de gouvernance et de financement amenée par la participation du Département, a motivé la volonté des collectivités à réviser la feuille de route initiée en 2018. Une nouvelle feuille de route a ainsi été adoptée en mars 2022 par la Métropole et la Région qui avaient été à l'origine du projet.

Le RER Métropolitain bordelais a depuis poursuivi son développement avec notamment une phase marquante de sa progression franchie fin 2022, celle de concertations publiques menées sur les trois lignes ferroviaires du projet.

Ces concertations sur les 3 lignes ont confirmé l'attente forte de la population et des territoires pour la concrétisation du projet. Elles ont aussi démontré que le train était un moyen de transport ressenti comme apte à répondre aux enjeux en matière d'accessibilité de la Métropole et de décarbonation des déplacements.

La fin d'année 2022 a également été marquée par une annonce du Président de la République en faveur des projets de RER Métropolitains sur le territoire national. Ce type de projet est d'ailleurs largement abordé par le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI), sur lequel la Première Ministre fonde un plan d'investissement de 100 milliards d'euros pour le ferroviaire. Le RER Métropolitain bordelais y figure en bonne place, puisqu'il est cité parmi les trois projets les plus avancés. La Métropole, la Région et le Département sont maintenant en attente de la traduction opérationnelle de ces annonces dans la participation de l'Etat au projet, en particulier sur le volet financier.

En ce début d'année 2023 et à la suite de ces annonces, les collectivités locales de la Région, du Département et de la Métropole souhaitent adresser un geste fort afin de réaffirmer leur engagement dans le projet. Il a ainsi été proposé de délibérer conjointement au sein des trois assemblées sur la nouvelle feuille de route du RER Métropolitain, dans une version légèrement amendée par rapport à celle de mars 2022, intégrant quelques mises à jour :

- Une modification de la répartition du financement de 170M€ du Département sur le projet, qui a souhaité accentuer sa participation sur la ligne du Médoc, passant de 50M€ dans la version de mars 2022, à 97M€ dans cette nouvelle version, la

participation de la Région étant également re-répartie entre la ligne du Médoc et le reste du projet pour compenser. Les équilibres financiers et les participations globaux des partenaires au projet restent identiques.

- L'intégration d'un principe selon lequel, en cas d'évolution des coûts du projet, les partenaires se réunissent et décident ensemble des suites à donner.
- La prise en compte des enseignements de la concertation portant sur les demandes d'évolution du projet, qui feront l'objet d'échanges, d'analyses et d'études le cas échéant, tout en prévoyant de potentielles mises à jour ultérieures de la feuille de route pour intégrer ces évolutions.
- La précision des prochaines étapes de la ligne de car express Bordeaux-Blaye, dont la mise en service est souhaitée pour janvier 2024 en passant dans un premier temps par la RD1010, puis dans un second temps, après l'aménagement d'une voie réservée, par l'A10.
- La prise en compte d'une avancée significative sur le volet de la tarification. Il est ainsi prévu de mettre en place fin 2023 un tarif « TBM+train » permettant aux abonnés TBM d'emprunter les trains pour des trajets intra-Métropole. Cette mesure facilitera et favorisera l'usage du train pour des trajets sur la Métropole.

Par leurs délibérations conjointes, les collectivités territoriales réaffirment le partenariat tissé et souhaitent démontrer la volonté partagée de mener à bien le grand projet du RER Métropolitain, pour les mobilités de demain à l'échelle de l'aire urbaine bordelaise.

Les principes de la participation financière volontariste de la Métropole au projet restent inchangés :

- Sur le volet ferroviaire :
 - o Aménagement des infrastructures : **33% Bordeaux Métropole**, 33% bloc Département + Région, 33% Etat,
 - o Matériel roulant (achat de nouvelles rames) : **50% Bordeaux Métropole**, 50% Région,
 - o Coûts nets d'exploitation (renforts des services annuels) : **50% Bordeaux Métropole**, 50% Région. A date, la participation de la Métropole se monte à 2.3M€/an, pour 136 trains de renfort par semaine.
- Sur le volet routier :
 - o Aménagement des infrastructures, en fonction des compétences : financement par la Métropole dans le territoire métropolitain, et au-delà, par le Département, les territoires et le cas échéant la Région, ou par l'Etat, selon la catégorie de voirie
 - o Coûts nets d'exploitation : **25% Bordeaux Métropole**, 25% Région, et 50% Nouvelle-Aquitaine Mobilités (via le versement mobilité additionnel ou les subventions d'autres Autorités Organisatrices des Mobilités et des territoires desservis);
La ligne Bordeaux-Créon, première ligne de cars express mise en service, est financée à **50% Bordeaux Métropole**, 50% Région, dans l'attente de la levée du versement mobilité additionnel par Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

L'intégralité de la feuille de route partagée par les trois collectivités de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans sa dernière version, est annexée à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel

est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le nouveau Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil départemental de la Gironde n°2021-75-CD du 22 novembre 2021 relative au fonds de concours pour le développement des lignes ferroviaires locales,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la nouvelle feuille de route du Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'amélioration des conditions de mobilité des habitants des zones périurbaines de l'agglomération bordelaise, qu'ils résident ou non au sein de Bordeaux Métropole, est un enjeu crucial,

CONSIDERANT le levier constitué par le projet pour modifier les comportements et accélérer le report modal,

CONSIDERANT les actions déjà engagées au titre du projet de Réseau Express Régional (RER) métropolitain via le développement du Train Express Régional et la création d'un réseau de « cars express »,

CONSIDERANT l'accompagnement financier prévu par les autres collectivités territoriales que sont le Département de la Gironde et la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que la participation prévisionnelle de l'Etat,

CONSIDERANT le rôle central donné au RER Métropolitain dans le nouveau Schéma des mobilités de la Métropole,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Métropole de poursuivre les actions engagées et sa participation au projet,

CONSIDERANT qu'au niveau du transport ferroviaire, la Région Nouvelle Aquitaine est l'Autorité Organisatrice de Transport et que la Métropole agit en accompagnement de son action,

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'engagement de la Métropole dans le projet de RER Métropolitain,

Article 2 : d'approuver les termes de la mise à jour de la nouvelle feuille de route tels que rappelés plus haut et présentés en annexe,

Article 3 : de demander à l'Etat, et en collaboration avec la Région et le Département, de prévoir un plan de mobilisation de crédits pour le développement du RER Métropolitain, en cohérence avec les annonces gouvernementales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur DELPEYRAT, Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER